



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 064-216404053-20240403-2024\_05-AU



## ARRETE N° 2024-05

### Arrêté du Maire prescrivant la période d'ouverture au public du camping municipal de Morlaàs

Le Maire de Morlaàs

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.2 – 1 et L 2212-2 ;  
**VU** la délibération N°2020-0218-ADM2 portant modification du règlement intérieur du camping municipal ;

#### ARRÊTE

Article 1 : Le terrain de camping de Morlaàs sera ouvert au public du **lundi 13 mai au dimanche 13 octobre 2024 au soir**.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux endroits habituels conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Morlaàs.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Monsieur le responsable du camping pour affichage, Monsieur le Responsable de la Police Municipale qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté.

03 AVR. 2024

Fait à Morlaàs, le .....

Le Maire,  
Joël SÉGOT

